

MAIRIE DE CONTRISSON
68, RUE SIMON
55800 – CONTRISSON

Tél. : 03.29.75.60.75

E-mail : commune-de-contrisson@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 MAI 2021.

ORDRE DU JOUR :

- Projet Méthanisation sur la commune de Remennecourt,
- 1000 cafés,
- Proposition d'acquisition des parcelles cadastrées AC 114, AC 115 et AC 123 appartenant aux héritiers de la succession de Monsieur André DUGRAY,
- Questions diverses.

Etaient présents : Messieurs François CLAUSSE, Sébastien ARNICOT, Jacques TOULLERON, Alan STEPHAN, Bertrand PETIOT, Franck DEL REY, Mesdames Anne HOVASSE, Virginie DANIEL, Nathalie CHRETIENNOT, Josiane PLATEL, Odile NIERDING, Adeline CAREL, Catherine PETITJEAN, Cécile DE LIBERALI.

Etait absent excusé : Monsieur Ludovic ROSATI

Secrétaire : Madame Anne HOVASSE.

N° 19/2021 – PROJET METHANISATION SUR LE COMMUNE DE REMENNECOURT.

Considérant que l'implantation d'une nouvelle unité de méthanisation sur le territoire de Remennecourt risque :

- de nuire durablement à la qualité de vie des habitants du village en augmentant les nuisances olfactives,
- d'augmenter la circulation et la dégradation des chemins vicinaux,
- de déstabiliser l'économie du monde agricole,
- de dégrader le marché de l'immobilier sur la commune

Le Conseil Municipal souhaite montrer sa détermination à s'opposer à ce projet.

N° 20/2021 – 1000 CAFÉS.

Le Conseil Municipal a découvert récemment que les normes imposées pour l'installation d'une cuisine de restauration risquent d'entraîner des dépenses supplémentaires très importantes.

Après une longue discussion, le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (12 voix contre, 2 voix pour) ne souhaite pas réaliser ces investissements pour lesquels il ne possède aucune garantie, aussi propose-t-il de ne conserver que le café, l'épicerie et la petite restauration rapide.

Monsieur le Maire questionnera 1000 cafés pour savoir si cette décision n'entraînera pas de leur part une fm de non-recevoir.

N° 21/2021 – PROPOSITION D'ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AC 114, AC 115 ET AC 123 APPARTENANT AUX HÉRITIERS DE LA SUCCESSION DE MONSIEUR ANDRÉ DUGRAY.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la mise en vente des parcelles AC 114, AC 115 et AC 123 appartenant aux héritiers de la succession de Monsieur André DUGRAY sur lesquelles se trouvent des bâtiments en mauvais état qui pourraient présenter un emplacement idéal pour y implanter les futurs ateliers municipaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur de ces 3 parcelles et souhaite faire ces propositions aux héritiers de la succession de Monsieur André DUGRAY :

- 14 000€ pour la parcelle cadastrée AC 123 d'une contenance de 226m²
- 32 000€ pour les parcelles cadastrées AC 114 d'une contenance de 296m² et AC 115 d'une contenance de 436m².

Le Conseil Municipal pense pouvoir bénéficier d'une subvention à hauteur de 40% au titre du Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères de la Région Grand Est.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (9 voix pour, 5 abstentions) se prononce favorablement à la proposition d'acquisition de la parcelle AC 123 pour un montant de 14 000 € et des parcelles AC 114 et AC 115 pour un montant de 32 000 €.

Afin d'assurer le financement de ces acquisitions, il y a lieu de recourir à un emprunt, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec différents établissements bancaires.

Informations diverses.

- *Réouverture de la bibliothèque à partir du 02 juin prochain,*

Recherche de bénévoles pour tenir la bibliothèque avec Mesdames THOMAS et WALCZAK

- *Informations sur les actions de notre service civique.*

Covoiturage : Il y a actuellement 3 conducteurs et 1 passager inscrits.

Mise en place d'un atelier informatique par Alexis.

Le Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu vendredi 07 mai.

Elu Maire : Nino LOSA,

Elus adjoints : Jules LOSA
Emy KELLER
Tom ARNICOT.

Le Maire,
F. CLAUSSÉ

